

30 975 GWh. En 1989, on estimait que la demande croîtrait au rythme annuel de 5,7 p. 100 jusqu'à l'an 2000.

L'endettement excessif, combiné à une croissance de la demande inférieure au taux prévu, força le gouvernement à réduire la taille des plans d'investissement des entreprises d'électricité et à négocier une entente de redressement sectoriel avec la Banque mondiale. Néanmoins, même compte tenu de ces nouvelles données, le gouvernement colombien croit qu'il doit entreprendre d'autres projets de production d'électricité, sinon la puissance installée sera insuffisante pour satisfaire à la demande en 1995.

PROGRAMME DE REDRESSEMENT SECTORIEL

La Colombie et la Banque mondiale ont négocié en septembre 1987 un programme de redressement sectoriel, assorti d'un prêt à l'ajustement de 300 millions de dollars US consenti par la Banque. Ce programme visait, à court terme, à réaffecter les dépenses afin d'obtenir un rendement accru avec des ressources limitées et, à moyen terme, à résoudre les graves problèmes d'ordre financier et structurel qui affligeaient le secteur de l'électricité. Voici les mesures concrètes qui devaient être entreprises dans le cadre de ce programme :

- . investir principalement dans le transport et la distribution de l'électricité et la réduction des pertes, et n'entreprendre aucun autre projet de production avant que les projets en cours n'aient été achevés;
- . créer une Commission nationale de l'énergie ayant pour mandat d'intégrer les efforts de planification en matière d'énergie (ce projet s'est enlisé au Congrès colombien);
- . réviser les tarifs afin d'accroître les recettes, tout en les maintenant accessibles aux familles à faible revenu;
- . renforcer les entreprises en difficulté par l'injection de capitaux provenant des sociétés plus vigoureuses;